

BREVET DE MAÎTRISE FLEURISTE

Contrat de Professionnalisation

DIPLÔME BAC + 2
(Homologué niveau III)



Formation accessible, aux jeunes de 16 à 25 ans, et aux plus de 26 ans demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme de niveau IV ou de niveau V justifiant de 5 années d'expérience professionnelle (hors apprentissage)

REMUNERATION

Du 1er au 12e mois			
Niveau d'entrée	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
CAP Fleuriste	58% du SMIC	73 % du SMIC	100% du SMIC ou 88% du salaire conventionnel (sans être inférieure au SMIC) pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI.
Brevet prof.	68% du SMIC	83% du SMIC	

A partir du 13e mois			
Niveau d'entrée	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
CAP Fleuriste	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 95% du salaire conventionnel (sans être inférieure au SMIC) pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI.
Brevet prof.	75% du SMIC	90% du SMIC	



ALLEGEMENT /EXONERATION DE COTISATION

- Lorsque le bénéficiaire du contrat est âgé de 16 à 44 ans : **allègement des cotisations patronales** dites «réduction Fillon» (assurances sociales, allocations familiales, accident du travail et maladies professionnelles).
- Lorsque le bénéficiaire du contrat est âgé de 45 ans et + : **exonération des cotisations patronales** (assurances sociales et allocations familiales).

AIDES A L'EMBAUCHE

- Aide à l'embauche de l'Etat pour les **jeunes de 16 à 25 ans** (en CDD ou en CDI) : 2000 € si le jeune à un niveau inférieur au BP et 1000€ s'il possède le BP.
- Aide forfaitaire à l'embauche de **demandeurs d'emploi de 26 ans et plus** (en CDD ou en CDI) versée par Pôle Emploi : 200€/mois (max. 2000€ dans la limite de l'action de professionnalisation).
- Aide de l'Etat destinée aux entreprises de moins de 10 salariés : exonération totale de charges pour une embauche au niveau du SMIC puis dégressivité de l'aide jusqu'à 1,6 fois le SMIC. Accordée 12 mois à compter de la date d'embauche



LA FORMATION

➔ **Rythme et contenu :** 599 heures de formation réparties les lundis et mardis sur deux années.

➔ **Enseignement général :** 329 heures.

Module A : Fonction entrepreneuriale

Développer l'entreprise artisanale en utilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et privés tout en adoptant des techniques de communication adaptées et ciblées.

Module B : Fonction commerciale

Définir une stratégie commerciale et maîtriser les outils de sa mise en oeuvre.

Module C : Fonction économique et financière

Etablir les documents comptables de référence et procéder à leur analyse.

Module D : Fonction gestion des ressources humaines

Organiser le travail, manager son personnel, analyser les dysfonctionnements, recruter et développer les compétences.

Module E : Fonction accompagnement de l'apprenant

Accompagner l'apprenant dans son projet d'insertion professionnelle, acquérir les compétences pédagogiques pour être tuteur.

Module F : Fonction communiquer à l'international

Correspondre et converser au quotidien et dans le milieu professionnel.

Cours réalisés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat- EPINAL

➔ **Enseignement professionnel :** 270 heures

L'infiniment grand : sculpture végétale, compression (physique/visuelle), scénographie organique, mobile suspension, armature structurelle, objet expérimental.

L'infiniment petit: bijoux floraux, marqueterie florale, incrustation végétale, accessoire de mode, objet expérimental.

Ecologie.

Histoire de l'art.

Cours réalisés au CFA de Roville-aux-Chênes. Pour la bonne réalisation de ce module, une participation financière vous sera demandée.

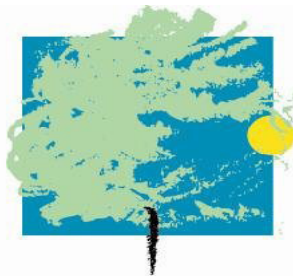


**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

VOSGES

Inscriptions et montage des dossiers:

Cathy Minella et Eric Simonin
Tél : 03.29.69.55.56 / Fax : 03.29.69.55.92
c.minella@cma-vosges.fr / e.simonin@cma-vosges.fr



ROVILLE

Ecole d'Horticulture
et de Paysage

Tél : 03.29.65.33.92